

OFFT

# **EVALUATION PROCEDURE D'EQUIVALENCES LA POSTE-OFFT PROJET PILOTE COLLABORATEURS/ -TRICES DU DOMAINE LOGISTIQUE**



INFRAS

Résumé

Zürich, 5. Dezember 2005

RÉSUMÉ\_EVALUATION\_INFRAS\_F.DOC

INFRAS

GERECHTIGKEITSGASSE 20  
POSTFACH  
CH-8039 ZÜRICH  
t +41 1 205 95 95  
f +41 1 205 95 99  
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45  
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

## RÉSUMÉ

### **Situation de départ et objectif**

La Poste suisse prévoit de réorganiser ses 18 centres de tri existants en trois centres principaux et 6 centres subsidiaires. Entre autres conséquences, ces mesures de restructuration conduiront à une réduction d'environ 2'500 postes de travail durant ces prochaines années. Grâce au projet « Procédure d'équivalences La Poste – OFFT », la Poste aimerait permettre à ses employé(e)s bénéficiant d'une formation interne de monopole d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC), ceci afin d'augmenter les chances des collaborateurs/-trices des centres de tri sur le marché du travail tant interne qu'externe. Le projet est soutenu et financé par la Poste suisse et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Dans le cadre du projet « Procédure d'équivalences La Poste – OFFT », l'OFFT a chargé le bureau de recherche et conseil INFRAS d'évaluer le projet pilote « Collaborateurs/-trices du domaine logistique » durant sa réalisation. L'évaluation s'est déroulée entre novembre 2004 et novembre 2005. Son objectif premier était d'indiquer les possibilités d'amélioration en vue du projet principal qui démarra au début de l'année 2006 pour s'achever fin 2008.

Dans le cadre du projet pilote, une procédure a été mise en place pour les collaborateurs/-trices de l'entreprise travaillant dans le domaine de la logistique. Cette procédure a permis à environ 80 employé(e)s des centres de tri de Bâle et Genève d'élaborer un dossier qui leur sert de base pour 1) obtenir du canton une attestation de compétences, 2) suivre une formation complémentaire dans les domaines professionnel et de culture générale et 3) obtenir un CFC de gestionnaire en logistique. Dans le cadre du projet principal, cette procédure sera étendue à tous les centres de tri et à d'autres professions.

### **Questions de l'évaluation et méthode**

L'évaluation analyse la pertinence des objectifs du projet, l'adéquation de l'organisation du projet ainsi que celle des instruments et des procédures développés dans le cadre du projet pilote. Elle tente également une première estimation de l'efficacité du projet pilote et de la contribution à l'amélioration des qualifications des participant(e)s sur le marché du travail. L'évaluation est basée en premier lieu sur des analyses de documents et des entretiens. Des discussions ont été organisées avec quatre groupes de participant(e)s au projet pilote et 19 interviews téléphoniques ont été effectuées avec des personnalités touchant au projet ainsi que des représentants d'entreprises actives dans le domaine de la logistique.

## **Jugement global**

Selon les évaluateurs/-trices la procédure d'équivalence est d'une grande importance pour la formation professionnelle en Suisse. Elle donne l'occasion de récolter des expériences importantes dans le but de développer une procédure de saisie et de prise en compte des acquis valable pour toute la Suisse. Le projet est également important sur le plan économique et social, car il contribue à améliorer l'intégration des employé(e)s de la Poste sur le marché du travail. Par conséquent, le projet est très bien accepté par les acteurs concernés, en particulier dans les cantons de Bâle-Campagne et de Genève, au sein de la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) et de l'Association suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL), cette dernière en tant qu'organisation du monde du travail concernée.

Les objectifs du projet pilote ont pu être atteints en grande partie :

- › Une expertise analysant les compétences des collaborateurs/-trices des centres de tri et les différences par rapport aux exigences d'un CFC a été réalisée.
- › Un dossier permettant de saisir les compétences du domaine professionnel a été développé et concrétisé sous la forme d'un questionnaire Internet.
- › Une procédure permettant de reconnaître et de valider des compétences a été définie et agréée par l'OFFT.

Dans le cadre du projet pilote, le domaine de la culture générale s'est avéré être un défi majeur. Jusqu'à présent il n'a pas été possible de définir une procédure unique dans ce domaine pour les deux cantons concernés. Les expériences qui ont été faites devront être développée dans le cadre du projet principal.

Les liens de collaboration qui se sont tissés avec les deux cantons et l'organisation du monde du travail concernée sont un élément central du projet pilote. Ces liens sont importants pour le projet principal qui verra l'implication d'autres cantons et organisations du monde du travail.

## Potentiels d'améliorations et recommandations

L'évaluation a permis de distinguer des possibilités d'amélioration dans six domaines particuliers, dans la perspective du projet principal :

1. **L'organisation du projet au sein de la Poste est à améliorer.** La clarté et l'adéquation de la distribution des responsabilités et de l'autorité méritent d'être examinées.
2. **Les participant(e)s doivent être accompagné(e)s de manière plus intensive.** Le coaching doit garantir que les participant(e)s connaissent bien la procédure ainsi que les contenus et les objectifs du CFC. Il est également important que la direction du projet suive de près la procédure de coaching. De manière générale, l'information des participant(e)s est à améliorer et pour cela il faut choisir des modes de communication adaptés.
3. **Les associations professionnelles concernées et les cantons doivent être impliqués à temps et de façon adéquate dans le projet.** Il est aussi important d'informer régulièrement toutes les personnes concernées par le projet. La CRFP jouera un rôle de coordination important dans le projet principal. Il est donc essentiel que son rôle soit défini clairement.
4. **Dans le cadre du projet pilote, il s'est avéré que des éléments centraux de la procédure tels que la prise en compte collective des acquis du domaine professionnel et le rôle des experts cantonaux n'étaient pas encore totalement acceptés.** Par conséquent il est important que ces questions soient traitées encore une fois avec les acteurs concernés, en particulier l'ASFL, la CRFP et les cantons du projet pilote.
5. **L'utilisation du questionnaire Internet pour la saisie des compétences du domaine professionnel (Webtool) devrait être repensée.** La question se pose de savoir qui doit remplir le questionnaire, quelles sont les alternatives possibles et de quelle manière on pourrait simplifier le questionnaire. Pour les évaluateurs/-trices, il est important que la procédure de saisie des compétences permettent aux participant(e)s de faire le point sur leur situation dans le domaine professionnel.
6. **Il est important d'intégrer davantage le point de vue d'employeurs potentiels dans le projet.** Les employeurs potentiels devraient ainsi savoir de quoi se compose le travail des employés postaux dans un centre de tri et pour quelles raisons les compétences qu'ils y ont acquises les qualifient pour un poste dans le domaine logistique – en particulier le domaine du stockage.

Le calendrier serré représente un gros défi pour le projet principal. C'est pourquoi il est important d'accorder la priorité à la clarification de la procédure dans le domaine de la

culture générale et à la mise en route de la collaboration avec les autres cantons. De plus il sera important d'analyser en détails la formation complémentaire dans les domaines professionnel et de culture générale, cette formation n'ayant pas été l'objet de l'évaluation. La mise en place d'un contrôle des résultats du projet sur le long terme est également à recommander. On pourrait ainsi contrôler d'ici deux à cinq ans si les employé(e)s postaux/-ales ont fait leurs preuves sur le marché du travail interne et externe et quelle a été l'utilité de leur dossier et de leur CFC.

Le rapport d'évaluation complet (en allemand) peut être téléchargé sur le site de la plate-forme « Validation des Acquis » [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch).